



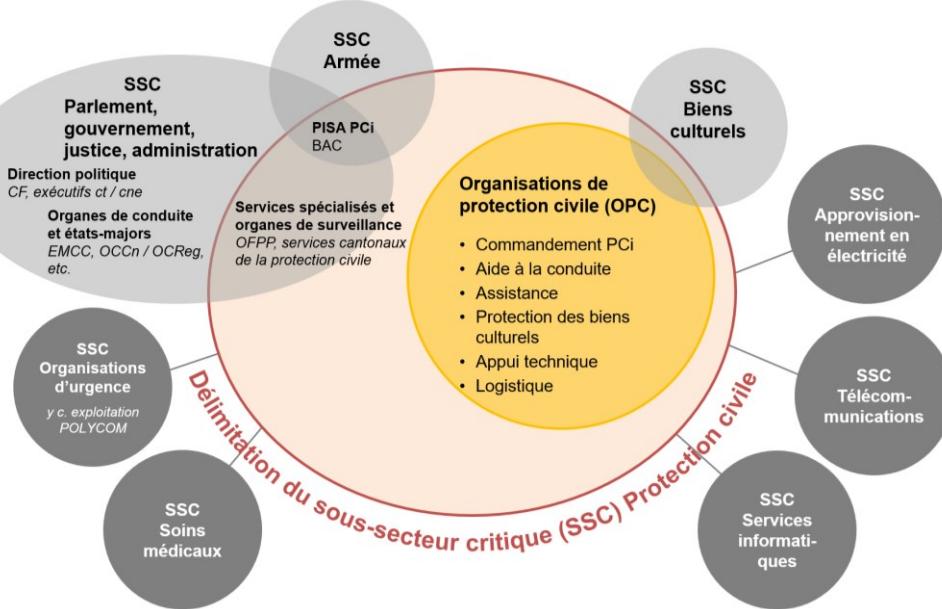
Stratégies nationales de protection des infrastructures critiques PIC / Cyber SNPC

Fiche info sur le sous-secteur critique Protection civile

Description générale et prestations

La protection civile fournit des prestations spécialisées pour la protection de la population et de ses moyens de subsistance en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de conflit armé. Elle veille notamment à la protection et au sauvetage, prête assistance aux personnes en quête de protection, s'occupe de la protection des biens culturels et soutient les organes de conduite civils dans leurs activités. En outre, elle peut être engagée dans la prévention des dommages, dans des travaux de remise en état après des événements dommageables et pour des interventions en faveur de la collectivité. Grâce à ses ressources humaines, elle peut appuyer les organisations partenaires de la protection de la population en cas d'événement grave et de longue durée en contribuant de manière déterminante à augmenter leur capacité à durer. De par sa polyvalence, la protection civile est un instrument important du système suisse de protection de la population.

La protection civile collabore étroitement avec les autorités et les organes de conduite des communes, des cantons et de la Confédération, en particulier lors de catastrophes et de situations d'urgence, dans des domaines d'activité qui se recoupent en partie. Comme le montre le schéma ci-dessous, il existe également des chevauchements avec d'autres sous-secteurs critiques, tels que les organisations d'urgence, l'armée ou les biens culturels.



Analyse du marché / structure du système

En Suisse, la protection civile est décentralisée. Ce sont principalement les cantons et les communes qui en sont responsables. Chaque commune ou région ne dispose que d'une seule organisation de protection civile (OPC). Il n'existe aucun acteur ou organe d'importance systémique responsable de l'ensemble du sous-secteur. Lorsqu'une OPC connaît une défaillance, celle-ci peut être compensée au sein du canton ou par l'aide intercantionale.

Du fait de la cantonalisation et de la régionalisation de la protection civile, les infrastructures et le matériel d'intervention indispensables sont répartis dans toute la Suisse.

En raison de la similarité des tâches de la protection civile dans tout le pays et de l'harmonisation de la formation de ses membres, les OPC peuvent d'une manière générale se prêter secours mutuellement en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de conflit armé, en mettant à disposition leur personnel et leur matériel.

Processus étudiés

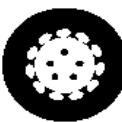
Un total de 16 processus ont été considérés comme importants pour le sous-secteur Protection civile. Ils sont répartis en six groupes selon les fonctions.

Commandement <ul style="list-style-type: none">- Conduite des OPC- Convocation des membres de la protection civile Aide à la conduite <ul style="list-style-type: none">- Soutien des organes de conduite Assistance <ul style="list-style-type: none">- Prise en charge de personnes en quête de protection- Soutien des services de la santé publique Protection des biens culturels <ul style="list-style-type: none">- Établissement de documentations et de planifications d'intervention- Mise en œuvre de mesures de protection des biens culturels en cas d'intervention	Appui technique <ul style="list-style-type: none">- Travaux de sécurisation pour limiter les dommages- Localisation et sauvetage de personnes et d'animaux dans les décombres- Travaux de remise en état et de déblaiement- Soutien des organisations partenaires en cas de catastrophe ou de situation d'urgence- Tâches de protection NBC Logistique <ul style="list-style-type: none">- Entretien des infrastructures (constructions protégées, postes de conduite)- Ravitaillement- Organisation de transports- Mise à disposition et maintenance du matériel
---	--

Dangers pertinents pour le sous-secteur critique



Conflit armé



Pandémie



Pénurie d'électricité



Séisme

Remarque : on a pris en compte des dangers pouvant survenir en Suisse et concernant le sous-secteur tout entier. D'autres risques peuvent être pertinents pour certaines entreprises ou ouvrages.

Risques et vulnérabilités

Sur l'ensemble des processus, la protection civile présente un niveau de vulnérabilité moyen. Les structures d'organisation et de conduite ont un fort ancrage régional. Les infrastructures et les moyens d'intervention sont répartis dans toute la Suisse, ce qui contribue à réduire la vulnérabilité. Des moyens qui font défaut ou sont insuffisants peuvent être compensés ou remplacés rapidement. En outre, la protection civile bénéficie d'une assez grande autonomie en électricité car elle possède de nombreuses génératrices de secours et a en général facilement accès aux réserves de carburant. Elle apparaît en revanche davantage vulnérable si l'on prend en considération ses effectifs. Un manque de ressources humaines à un moment crucial peut entraver ou empêcher la fourniture de prestations. Le bon fonctionnement de la convocation est une condition de la disponibilité du personnel. En cas d'urgence notamment, la protection civile dépend dans de nombreux cantons de systèmes informatiques et de moyens de communication publics. Leur indisponibilité peut entraîner des retards importants si les OPC n'ont pas de moyens indépendants de convoquer leur personnel. Si la protection civile assume la fonction d'une organisation centrale d'appui pour les organes de conduite ou les organisations partenaires, par exemple, ses défaillances se répercuteront sur la capacité d'intervention et les prestations de ces dernières. La population et l'économie pourront en être rapidement affectées à leur tour.

En cas de pénurie d'électricité ou de pandémie, la protection civile pourrait être mise sous pression, au moins dans un premier temps, de par l'indisponibilité des moyens informatiques et de communication ou par manque de personnel. Il ne faut toutefois pas s'attendre à des dommages humains ou matériels importants car les défaillances pourraient en grande partie être rapidement compensées. Un grave tremblement de terre, s'il présente une probabilité d'occurrence plus faible, pourrait provoquer des perturbations et des retards considérables, tout comme un conflit armé. Dans ce dernier cas de figure, la liberté d'action de la protection civile pourrait être fortement entravée par les cyberattaques contre les autorités, la destruction des réseaux électriques et de télécommunication ou encore les dommages aux infrastructures de transport. Les mêmes problèmes se posent si, à la suite d'un séisme de forte magnitude, un grand nombre de membres de la protection civile doivent être convoqués et transportés dans la zone sinistrée dans les plus brefs délais. Si la convocation et le transport sont retardés ou si la protection civile ne peut pas fournir ses prestations, il peut en résulter en peu de temps d'importants dommages corporels et matériels.

Mesures pour améliorer la résilience

Des mesures d'amélioration de la résilience sont définies dans les domaines suivants sur la base des risques et des vulnérabilités :

- développement d'un concept de base pour l'introduction de **réseaux de compétences** au sein des groupes de travail régionaux de la protection civile
- recommandations pour un **système de convocation du personnel** en fonction de la situation et des besoins en situation particulière ou extraordinaire (panne informatique ou d'électricité)
- recommandations pour la mise en œuvre du **plan d'étude de la PCi** établi par l'OFPP dans tous les cantons
- recommandations pour la conception et la réalisation **d'exercices avec des organisations partenaires** au sein de la protection de la population

Interdépendances dans le sous-secteur Protection civile



Pour de plus amples informations sur la PIC et la CSN, consultez les sites :

www.infraprotection.ch

www.ncsc.admin.ch